

## COMMUNE DE LACONNEX

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 septembre 2013

---

Présents:           Hubert DETHURENS, maire  
                          Véronique RUDAZ, adjointe

Jean BATARDON, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Jean-Pierre GANTNER, Olga MERMET, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent THEVENOZ, Laurent ZIMMERMANN.

Excusés :           Philippe LADERMANN, adjoint  
                          Thierry ARN

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2013
2. Droit d'opposition du CM
3. Nouveau plan d'aménagement: point de la situation
4. Projet de construction Vy- Neuve
5. Fêtes de Noël
6. GAM – petits avions
7. Photos avec un drone
8. Communications de l'exécutif
9. Divers
10. Ordre du jour du CM du 30 septembre 2013
11. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h et remercie chacun(e) pour sa ponctualité.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2013

Le PV est accepté à l'unanimité.

#### 2. Droit d'opposition du CM

Différents objets ont été soumis par l'Association des communes genevoises (ACG) au droit d'opposition du CM. Parmi ceux-ci, deux font l'objet de questions du Conseil, à savoir la subvention en faveur du Grand Théâtre et celle relative au fonctionnement du GIAP, qui gère dans les communes l'accueil parascolaire.

Concernant ce dernier point, Bradley Stillwagon s'insurge du fait que la mise à niveau de l'informatique de cette structure soit si onéreuse alors qu'il existe déjà certainement des solutions desquelles s'inspirer dans les outils du SIACG.

Il estime qu'il serait approprié qu'un audit du fonctionnement du GIAP soit commandité. Hubert Dethurens rappelle que la commune de Laconnex est parmi les dernières communes à ne pas faire partie du GIAP, aussi il serait délicat de s'immiscer dans la bonne marche de celui-ci ; il a déjà eu l'occasion d'émettre une remarque lors d'une précédente assemblée générale de l'ACG à ce propos et cela n'a pas été fort apprécié !

Quant au financement des charges de fonctionnement du Grand Théâtre, Bradley Stillwagon est scandalisé par l'octroi de 2.5 millions à une institution qui n'est pas un modèle du genre dans l'accès à la culture pour tous ! D'autres institutions plus populaires peinent à trouver un financement suffisant.

Hubert Dethurens relève que, si le Conseil municipal n'est pas d'accord avec ces décisions, il encourage ses membres à prendre clairement position par vote. Conscients que leur marge de manœuvre est très limitée, étant donné les dispositions pour opposer un veto aux décisions de l'Assemblée générale de l'ACG, les membres du Conseil municipal souhaitent néanmoins exprimer par vote leur adhésion ou rejet de ces décisions. Le cas échéant, une résolution du CM devra être rédigée et adressée à l'ACG.

- Décision relative à la participation du Fonds intercommunal (FI) à la subvention 2014 octroyée à la Ville de Genève en faveur de Grand Théâtre pour Fr. 2'500'000.- *3 NON et 6 abstentions*
- Décision relative à la participation du FI aux charges de fonctionnement 2014 du GIAP pour Fr 5'892'000.- *1 OUI et 8 abstentions*
- Décision relative à la participation du FI aux investissements informatiques 2014 du GIAP pour Fr 800'000.- *2 OUI et 7 abstentions*
- Décision relative à la participation du FI au financement 2014 du bibliobus pour Fr. 590'000.- *9 OUI*
- Décision relative à la participation du FI au financement 2014 de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour Fr 1'00'000.- *8 OUI et 1 abstention*
- Décision relative à la participation du FI au financement des festivités du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération (GE200.ch) pour Fr 300'000.- *9 OUI*
- Décision relative à la participation du FI au financement d'investissements informatiques généraux pour Fr 1'000'000.- *9 OUI*

Le CM ayant refusé à la majorité des membres présents la décision d'octroi d'une subvention au Grand Théâtre, une résolution sera préparée pour exprimer cette décision à l'ACG. Hubert Dethurens prend note de la décision, tout en mentionnant qu'elle lui paraît malvenue.

### 3. Nouveau plan d'aménagement : point de situation

Hubert Dethurens informe que notre plan de site a enfin été approuvé par le Conseil d'Etat en date du 24 juillet et donne lecture de l'arrêté y relatif. Il s'agit maintenant d'assurer la diffusion de cet outil d'aménagement auprès de la population. L'exécutif se propose de faire imprimer en 300 exemplaires un

document A2 sur lequel figureront le plan en tant que tel, ainsi que le règlement. Il est prévu d'organiser un « Café-croissant du maire » un samedi matin de cet automne à la halle sportive afin de distribuer cette publication aux habitants. Des exemplaires seront ensuite à disposition au secrétariat de la mairie, qui, en parallèle, se chargera d'intégrer l'intégralité de l'étude réalisée par Urbaplan sur notre site internet.

#### 4. Projet de construction Vy- Neuve

Hubert Dethurens donne des informations sur les différentes actions entreprises durant l'été, en particulier la signature du contrat avec l'entreprise générale, la signature d'un contrat avec le Bureau d'assistance au maître d'ouvrage, la signature d'un précontrat avec la BCGe, le déplacement des parkings couverts des bâtiments Maison-Forte 2/4.

Concernant les aspects financiers, le maire relève que l'expert de la BCGe s'est tout d'abord montré assez négatif par rapport au rendement attendu du locatif, ayant néanmoins considéré la valeur du terrain à un coût exorbitant. Un accord a été trouvé sous la forme d'un crédit de construction (dont une partie en Libor) plutôt qu'un emprunt hypothécaire classique, puisque la commune entend injecter 2 millions de liquidités pour financer les travaux de construction.

Reste que les coûts de construction sont aujourd'hui extrêmement onéreux sur le canton, et que la décision de faire un bâtiment aux standards Minergie P avec un parking souterrain implique également un surcoût important.

Jean-Pierre Gantner indique que la première séance du comité de pilotage des travaux de construction a eu lieu le 3 septembre et que la suivante aura lieu le 17 septembre. Il relève le caractère très positif de cette séance durant laquelle il a été mentionné qu'un accord avait été trouvé entre les deux chantiers public/privé qui vont démarrer en même temps fin octobre, mais chacun avec sa grue ce qui impliquera une gestion fine de l'espace à disposition. Les gros travaux d'excavation devraient être terminés à Noël. Jean-Pierre Gantner distribue le procès-verbal de cette séance et il est indiqué qu'ensuite une information orale sera transmise durant les séances du CM sur les points abordés durant le comité de pilotage.

Hubert Dethurens informe de sa décision de faire entreposer la terre végétale issue du décapage du terrain sur les parcelles agricoles proches du chantier, avec en contrepartie un dédommagement aux propriétaires. Cela limitera les frais d'un transport plus éloigné.

Mention est également faite que de nombreux courriers sont arrivés à la mairie faisant état d'un intérêt pour la location d'un appartement dans notre nouveau bâtiment. Face à cette demande importante, Hubert Dethurens souhaite qu'une commission ad hoc soit constituée afin d'élaborer des critères pour l'attribution future des appartements. Les membres suivants du CM se déclarent prêts à siéger dans une telle commission : Andreea Capitanescu Benetti, Jean-Pierre

Gantner, Olga Mermet, Dominique Pascual, Bradley Stillwagon et Laurent Zimmermann ; la présidence sera assurée par Andreea Capitanescu.

Finalement, Dominique Pascual s'inquiète de savoir si le rangement et le nettoyage des véhicules de la voirie communale ont été réfléchis dans le cadre de ce nouveau parking. Cette question doit effectivement être abordée pour trouver un arrangement satisfaisant.

## 5. Fêtes de Noël

Véronique Rudaz donne les dates à prévoir pour l'organisation et la tenue des différents événements :

- **Noël des écoles** : mardi 17 décembre ; mise en place par le CM jeudi 12 décembre ; à voir fermeture de la salle dès le 9.12. La décoration installée il y a deux ans ayant beaucoup plu, il est décidé de reconduire l'opération. Jean-Pierre Gantner questionnera les enseignants lors du conseil d'établissement sur leur programme.
- **Noël des aînés** : dimanche 22 décembre ; mise en place finale samedi 21.12 ; le repas sera assuré par le Café Fontaine (menu à préciser) ; il serait judicieux de prévoir le lavage préalable de la vaisselle.

## 6. GAM - petits avions

Pour faire suite aux discussions tenues lors de séances précédentes du CM, le maire souhaite que la commission environnement se penche sur le règlement que nous avons reçu. Le Président, Laurent Thévenoz, convoquera les membres.

## 7. Photos avec un drone

La mairie a été sollicitée par un prestataire pour autoriser cette prestation, sur commande uniquement des habitants. Hubert Dethurens s'inquiète de la réaction du voisinage lors de telle commande. Suite à une discussion, le CM décide ne pas entrer en matière pour octroyer cette autorisation.

## 8. Communications de l'exécutif

- **Travaux Maison-Forte 2/4**  
Suite aux problèmes d'humidité récurrents dans deux appartements, de gros travaux s'élevant à Frs. 35'568.- ont été entrepris cet été pour y remédier. Reste à trouver une solution adaptée au froid constaté dans l'appartement de M. Dovat.
- **Bande longitudinale – route du Coteau**  
Ainsi que prévu, cette bande a été tracée.
- **Inondations – chemin de Mollaz**  
L'installation d'une vanne de régulation n'a malheureusement pas

empêché que 3-4 maisons soient inondées durant les fortes pluies du 28-29 juillet dernier. Le maire a constaté sur place, en compagnie de l'entreprise qui avait réalisé l'étude, qu'il avait été omis de prendre en compte une partie des eaux s'écoulant du coteau qui ruissellent en aval de la vanne. Aussi, un complément d'étude est en cours pour remédier à cette situation. En parallèle, le cours de l'Eaumorte sur sa partie à ciel ouvert a été curé sur l'entier de son trajet jusqu'au Eaumorte.

- **Transports école**

Les communes de Soral et Laconnex ont été sollicitées pour organiser et financer le transport des 6 enfants de 4P qui sont restés dans le bâtiment scolaire de Soral, alors que le reste de leur volée est à Laconnex. Par courrier adressé à la directrice de l'enseignement primaire, Hubert Dethurens a refusé d'entrer en matière pour cette prestation. Véronique Rudaz indique qu'une solution alternative semble se dessiner sous la forme d'un transport en bus TPG au coût de Frs 144.- par commune. Hubert Dethurens relate avoir en parallèle écrit au Conseiller d'Etat en charge du DIP afin de faire part de son étonnement que des solutions si compliquées d'affectation des élèves de nos communes aient été prises, alors que nos écoles accueillent des enfants qui n'y résident pas.

- **Travaux SCRASA**

Ainsi que cela avait déjà été annoncé, la société SCRASA a réalisé durant plusieurs semaines de gros travaux d'entretien et de réparation de nos canalisations du réseau secondaire. La facture finale s'élève à Frs. 96'519.10, ce qui dépassera le budget y relatif, principe accepté par le CM lors de la séance du 22 avril 2013.

## 9. Divers

- **Abattage d'arbres** : Laurent Zimmermann demande ce qu'il en est de l'abattage de deux peupliers sur le chemin de Mollaz. Hubert Dethurens répond que le propriétaire a demandé et obtenu l'autorisation de la DGNP. Laurent Zimmermann suggère que le noyer adjacent pourrait être déplacé ; toutefois cela semble impossible vu sa taille.
- **Ancien site de la déchetterie** : Dominique Pascual fait état de jeunes gens qui ont utilisé ce site pour effectuer des travaux de peinture de carrosserie et ont laissé sur place leurs déchets, qu'elle a ramassés, ce dont elle est remerciée. Hubert Dethurens, bien qu'estimant cela regrettable, s'étonne qu'aussi peu de problèmes similaires aient été constatés à cet endroit fort discret. Il propose de faire broyer la haie au printemps prochain pour décourager ce vandalisme. Dominique Pascual déplore par ailleurs l'état lamentable du stade et de ses environs immédiats lors des matches.
- **Divers de Bradley Stillwagon** :  
- Faut-il continuer les efforts fournis en 2012 en matière de décorations

extérieures pour la fin de l'année ? OUI pour un budget de Frs 2'000.- à 3'000.-.

- Le secrétariat de la mairie ne peut-il pas envoyer plus de documentation par mail, notamment la convocation et le procès-verbal pour la séance du CM ? Il semble que, selon la loi sur l'administration des communes, la convocation doit être adressée par courrier. A vérifier !

- Qu'en est-il du dossier des cabanons ? Un récent état de lieux a montré que peu de changements satisfaisants avaient été apportés ; la difficulté réside dans le fait qu'il n'existe pas de base légale qui permette d'intervenir efficacement, dans le sens souhaité par la commune.

- Le local de pompiers ne dispose pas de téléphone, ni ligne internet, ce qui serait utile. Plutôt que de prendre un abonnement supplémentaire, il est proposé que la mairie indemnise le fourrier de Frs 50.- par an pour qu'il utilise son propre matériel. Cette proposition sera transmise par Bradley Stillwagon.

- Pour rebondir sur le débat actuel concernant la fiscalisation des jetons de présence des conseillers municipaux, qu'en est-il au juste ? A vérifier auprès de l'ACG.

- **Nouveau centre « Pôle bio »** : Dominique Pascual souhaite savoir si des informations plus précises sont disponibles quant à ce nouveau site de recyclage qui doit remplacer celui de Châtillon saturé. Hubert Dethurens indique que, d'ici 2-3 ans, il se situera au Bois-de-Bay et que sa gestion a été attribuée à une seule entreprise, malgré l'offre d'un collectif d'agriculteurs. Une augmentation des coûts de transport pour évacuer nos déchets est donc à envisager.
- **Gravières** : Dominique Pascual déplore le fait que l'activité des gravières de Champs-Pointus ait démarré à de nombreuses reprises extrêmement tôt le matin durant l'été. Pourtant, il lui semble qu'un accord existe qui n'autorise pas le concassage en particulier avant 7h le matin. Hubert Dethurens abonde dans ce sens et, après vérification des dispositions du plan d'extraction, fera un courrier à Holcim.

#### 10. Ordre du jour du CM du 30 septembre 2013

Le Conseil municipal décide de supprimer la séance du 30 septembre. Le cas échéant, la mairie sollicitera les membres.

#### 11. Questions du public

Il n'y a pas de public ce soir.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 21h30.

Catherine Koumrouyan  
Secrétaire communale